

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 04 janvier 2021**

**Date de convocation : 19 décembre 2020.**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 04 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

**Présents** : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Daniel FEUILLETTE, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION.

**Absent excusé** : Monsieur Michel TROMPETTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Kevin DEWULF.

**PREVISIONS 2021** :

Élections cantonales et régionales le même jour courant juin.

Maçonnerie logement 5 rue de l'église.

Réparations des toitures et gouttières des églises et des bâtiments communaux.

Changer l'insert du logement d'Ainval + réparation chauffage.

Défibrillateur.

Arbustes chemins ruraux.

Environ 19600 € de travaux prévus et à faire.

**EMPRUNTS** : dernière échéance pour la salle des fêtes.

**01/2021 Objet de la délibération** : décision modificative numéro 3.

Madame le Maire explique pour passer les centimes pour l'année 2020, il faut prévoir des crédits à l'article 7391171 dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs.

La somme de 96 € sera prélevée sur l'article 60612 – Énergie – Électricité et basculée sur l'article 7391171, pour réaliser le mandat pour clôturer le compte administratif 2020.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire.**

**02/20212020 Objet de la délibération** : décision modificative numéro 4.

Madame le Maire explique que des créances restent dues à la commune pour les exercices 2015 à 2016 pour un montant de 2948,68 €. Compte tenu de l'ancienneté de ces créances, elles sont devenues douteuses. Conformément à l'article 2321-2 du CGCT, Madame le maire propose de provisionner sur l'exercice 2020 ces créances à hauteur de 15 %, soit 443 €

Pour réaliser ce mandat il est nécessaire de faire une décision modificative pour inscrire des crédits sur l'article 6817 : dotations au x provisions sur dépréciation des actifs circulants.

La somme de 443 € sera prélevée sur l'article 60612 – Énergie – Électricité et basculée sur l'article 6817, pour réaliser le mandat pour clôturer le compte administratif 2020.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire.**

**03/20212020 Objet de la délibération : décision modificative numéro 5.**

Madame le Maire explique pour passer le dernier mandat sur l'année 2020, il faut prévoir des crédits à l'article 678 : autres charges exceptionnelles.

La somme de 193,23 € sera prélevée sur l'article 60612 – Énergie – Électricité et basculée sur l'article 678, pour réaliser le mandat pour clôturer le compte administratif 2020.

**Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire.**

**04/2021 Objet de la délibération : devis pour changer le foyer bois du logement communal d'Ainval.**

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de changer l'insert du logement communal d'Ainval car il ne fonctionne plus. En effet, la plaque qui se trouve dessus, est cassée. Madame le Maire présente le devis de Monsieur Dominique WADIER de Coullemelle : 2814,46 € T.T.C.

**Après délibération, les conseillers acceptent le devis présenté et autorisent Madame le Maire à le signer.**

**05/2021 Objet de la délibération : réparation du chauffage central d'Ainval.**

Madame le Maire informe les conseillers que la locataire a des soucis avec le chauffage du logement communal.

Madame le Maire présente le devis de Monsieur Dominique WADIER 1551,88 € pour effectuer la vidange, installer des robinets thermostatiques, changer un radiateur à l'étage.

**Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.**

**06/2021 Objet de la délibération : devis pour enlever les fientes et pose de grillage pour l'église de Grivesnes.**

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est indispensable de faire quelque chose pour réguler les pigeons. Les riverains se plaignent de la dégradation qu'ils occasionnent avec l'accumulation des fientes. Ils détériorent l'intérieur du clocher. Il devient urgent de poser du grillage au niveau des ouvertures dans le clocher pour les empêcher de passer, de vider les fientes et de réguler la prolifération des pigeons pendant trois mois.

Madame le Maire présente de devis de la société NONUISYS 700 rue de la ricarderie 59235 BERSEE pour un montant de 3611,88 € T.T.C.

Ce chantier demande la sécurisation des techniciens cordistes car le plancher qui se trouve au niveau du clocher est très vétuste.

**Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à signer le devis.**

Monsieur Dominique DUMORTIER va mettre à disposition une benne pour recueillir les fientes.

**07/2021 Objet de la délibération : devis pour la tonte de Grivesnes et des hameaux.**

**Proposition de contrat Espaces verts pour l'année 2021 pour la tonte de Grivesnes et des hameaux.**

Madame le Maire présente le proposition de contrat de l'entreprise « Les espaces Vert du Val de Noye » 17 rue Planquette 80250 ROUVREL :

**MONTANT TOTAL H.T : 9 350,00 € H.T**

Pour 10 tontes de l'ensemble des communes d'Ainval, Le Plessier, Grivesnes et Septoutre avec ramassage des déchets verts et évacuation.

Pour 10 tontes de cimetières de Ainval, Grivesnes et Septoutre avec ramassage et évacuation des déchets verts.

Pour 10 débroussaillages mécaniques des abords et des talus de l'ensemble des communes et des cimetières.

3 débroussaillages des bassins d'eau de le Plessier, Ainval et Grivesnes

**Montant unitaire H.T 525,00 € 1575,00 € H.T**

**Après délibération, les conseillers décident de renouveler leur confiance à Monsieur GEORGET William de l'entreprise « Les espaces Vert du Val de Noye. En fonction du temps, des tontes supplémentaires peuvent être demandées pour maintenir les villages propres.**

**08/2021 Objet de la délibération : convention de mise à disposition descendante de la communauté de communes Avre Luce Noye vers la commune de Grivesnes (site de Coullemelle et Quiry-le-Sec) sur le fonctionnement de l'article L,5211-4-1 du CGCT service des atsems, à compter du 1er janvier 2021, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.**

Madame le Maire explique aux conseillers que les agents territoriaux au sein du service ATSEM (scolaire et hors scolaire), sont mis à la disposition de la commune de Grivesnes (pour les sites de Quiry-le-Sec et de Coullemelle), à partir du 1er janvier 2021, pour une durée de 3ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Il est nécessaire de prendre une nouvelle convention de mise à disposition.

**Après délibération, les conseillers acceptent la convention et autorisent Madame le Maire à signer celle-ci.**

**09/2021 Objet de la délibération : interdire la traversée d'Ainval par les camions.**

Madame le Maire évoque le sujet NORIAP concernant le projet d'extraction de craie entre Ainval et Sourdon. Le Maire de Sourdon veut interdire le passage des camions dans son village.

Madame le Maire propose aux conseillers de prendre une délibération et un arrêté pour interdire le passage des camions, sauf les engins agricoles ou desserte locale dans Ainval.

**Après délibération, les conseillers approuvent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à créer un arrêté pour interdire le passage des camions pour ce chantier.**

Une réunion a lieu fin janvier pour ce projet Madame le Maire n'a pas été conviée mais ira à cette réunion pour défendre les intérêts du village.

**AINVAL** : une demande d'un habitant d'Ainval a été faite pour ralentir les voitures qui arrivent dans Ainval. Il faut trouver une solution pour stopper la vitesse.

**COMPTE RENDU ECOLE** : pour la rentrée prochaine 207 élèves vont fréquenter le regroupement.

Il y a des soucis avec le transport. Le bus arrive toujours en retard à Grivesnes 9h15 au lieu de 8h55. Une solution pourrait améliorer la desserte des écoles en créant un RPC.

**CHAUDIERE LOGEMENT COMMUNAL** : Madame le Maire a été contacté par les locataires le 25 décembre 2020 qui signalaient le dysfonctionnement de la chaudière.

Dans l'urgence, elle a contacté Monsieur Nicolas VION 1er Adjoint qui lui même a contacté Monsieur Roger BONNENFANT conseiller qui est de la partie. Ils ont donc révisé la chaudière ce jour de Noël.

Madame le Maire pense qu'il faut informer les locataires de l'obligation d'entretenir la chaudière et les cheminées, un certificat leur sera demandé suite à la réalisation de ce contrôle.

**BOUCHES D'EGOUT** : des inondations sur la chaussée sont constatées lors de grosses pluies un curage des bouches d'égout est à prévoir.

**CADASTRE** : un agent du cadastre va passer dans la commune le 11 janvier pour vérifier les travaux effectués chez les particuliers.

**CANCER** : nous avons reçu un courrier nous remerciant du don accordé pour l'association le Cancer.

**COLIS DE NOEL** : des habitants nous ont remercié, ainsi que le comité des fêtes, pour le colis de Noël.

**CIMETIERE DE GRIVESNES** : prévoir de mettre de la terre entre les tombes et le grillage.

La séance est levée à 22h30,

Les membres du conseil,

Madame le Maire,  
Anne-Marie PREVOST

